

**Territoire de référence -
MRC de Joliette**

LOCALISER LA DÉFAVORISATION

MIEUX CONNAÎTRE SON MILIEU

**Indice de défavorisation
matérielle et sociale 2021**

Patrick Bellehumeur

Service de surveillance, recherche et évaluation
Direction de santé publique

Janvier 2024

Québec 

Auteur

Patrick Bellehumeur

Traitement des données et conception des figures et des cartes

Geneviève Marquis

Mélissa Gagnon-Bourassa

Sous la coordination de

Élizabeth Cadieux, chef de l'administration des programmes

Relecture

Élizabeth Cadieux

Mélissa Gagnon-Bourassa

Élizabeth Lavallée

Geneviève Marquis

Émilie Nantel

Carole Ralijaona

Mise en page

Lucie Chénier

Annie Foster

Josée Latourelle

Ce document peut être téléchargé sur le site Web du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière au www.ciass-lanaudiere.gouv.qc.ca sous *Documentation/Santé publique/Pauvreté et défavorisation*.

À la condition d'en mentionner la source, sa reproduction à des fins non commerciales est autorisée. Toute information extraite de ce document devra porter la source suivante :

BELLEHUMEUR, Patrick. *Localiser la défavorisation. Mieux connaître son milieu. Indice de défavorisation matérielle et sociale de 2021. Territoire de référence — MRC de Joliette*, Joliette, Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de surveillance, recherche et évaluation, janvier 2024, 14 pages.

Source de l'image : Canva

© Direction de santé publique, CISSS de Lanaudière, 2024

Dépôt légal

Premier trimestre 2024

ISBN : 978-2-550-96752-1

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

INTRODUCTION

La santé publique a pour responsabilité de promouvoir et d'améliorer la santé et le bien-être de la population. Cela implique une bonne connaissance des déterminants de la santé afin de bien prioriser les interventions et les actions requises, notamment celles qui concernent les populations vulnérables. Les conditions socioéconomiques figurent au premier plan des déterminants de la santé. À cet égard, l'indice de défavorisation matérielle et sociale constitue un outil fort utile. Le Service de surveillance, recherche et évaluation de la Direction de santé publique de Lanaudière profite d'une mise à jour de cet indice pour produire, pour une cinquième fois, une série de publications traitant de la défavorisation dans Lanaudière et pour chacune de ses six municipalités régionales de comté (MRC). Ce document rend compte de la distribution de la population du territoire de la MRC de Joliette selon la défavorisation. Il délimite aussi les milieux de vie en fonction de leurs conditions matérielles et sociales.

Ce fascicule s'adresse d'abord aux décideurs et aux intervenants du réseau de la santé et des services sociaux de Lanaudière, ainsi qu'aux partenaires de l'intersectoriel qui œuvrent ou qui souhaitent agir auprès des populations les moins favorisées aux plans social et économique. Il sert à appuyer la réflexion quant à l'identification des priorités lanaudoises en matière de lutte à la pauvreté, à l'exclusion sociale et aux inégalités sociales de santé (ISS). Il pourrait aussi être utile au personnel de toute autre organisation lanaudoise désireuse de mieux connaître la population qu'elle dessert.

Un outil utile à la planification et à l'organisation de services

L'indice de défavorisation contribue, entre autres, à documenter des problèmes de santé ou sociaux comme les suicides, les grossesses à l'adolescence et les cas d'abus et de négligence envers les jeunes. Il rend possible la mesure des taux d'utilisation de services du réseau de la santé (hospitalisations, chirurgies d'un jour, hébergement en institution, etc.) en fonction du statut socioéconomique (Pampalon et Raymond, 2000). L'indice peut aussi être utilisé pour les travaux d'allocation des ressources et pour mesurer le taux de pénétration des services auprès des populations les plus démunies, tout en contribuant à mieux cibler les interventions et l'offre de service du réseau de la santé.

NOTES MÉTHODOLOGIQUES¹

La notion de défavorisation

La défavorisation fait référence à un état de désavantage relatif d'individus, de familles ou de groupes de personnes par rapport à l'ensemble auxquels ils appartiennent. Des personnes sont considérées défavorisées si, pour une ou plusieurs caractéristiques socioéconomiques, elles se situent sous le niveau atteint par la majorité de la population ou sous un seuil jugé acceptable par la société (Pampalon et Raymond, 2000).

L'indice de défavorisation

L'indice de défavorisation² est une mesure territoriale qui permet de différencier des populations selon le degré relatif de privation matérielle et sociale. Il qualifie le milieu socioéconomique dans lequel vit un ensemble de personnes. L'indice caractérise collectivement les individus d'une même communauté, même s'ils n'ont pas tous des caractéristiques socioéconomiques identiques. L'indice de défavorisation est construit à partir des plus petits territoires pour lesquels des données sont disponibles, soit les aires de diffusion. Ces dernières regroupent généralement de 400 à 700 personnes ayant des caractéristiques socioéconomiques relativement homogènes, à l'intérieur d'un ou de plusieurs pâtés de maisons.

¹ Cette section reprend des éléments du chapitre méthodologique des documents traitant de l'indice de défavorisation de 2011 et 2016 diffusés par le Service de surveillance, recherche et évaluation de la Direction de santé publique de Lanaudière (Guillemette, Payette et Bellehumeur, 2016; Payette et Bellehumeur, 2018).

² L'expression « indice de défavorisation » est utilisée afin d'alléger la lecture. Elle désigne l'indice de défavorisation matérielle et sociale.

Il importe de retenir que l'indice de défavorisation rend compte de la privation ou de la richesse matérielle et sociale relative des personnes résidant dans chacune des aires de diffusion d'un territoire de référence. Il ne faut pas considérer cet indice au même titre que le seuil de faible revenu ou la mesure du panier de consommation. Ces derniers indicateurs mesurent la part de la population qui subvient plus difficilement à ses besoins essentiels (nourriture, logement, habillement, etc.), ce que ne fait pas l'indice de défavorisation.

La dimension matérielle

La dimension³ matérielle de l'indice de défavorisation réfère au concept de pauvreté et à la privation monétaire nécessaire à l'acquisition des biens et des commodités de la vie courante. Elle est formée de trois indicateurs issus du questionnaire du Recensement canadien de 2021 :

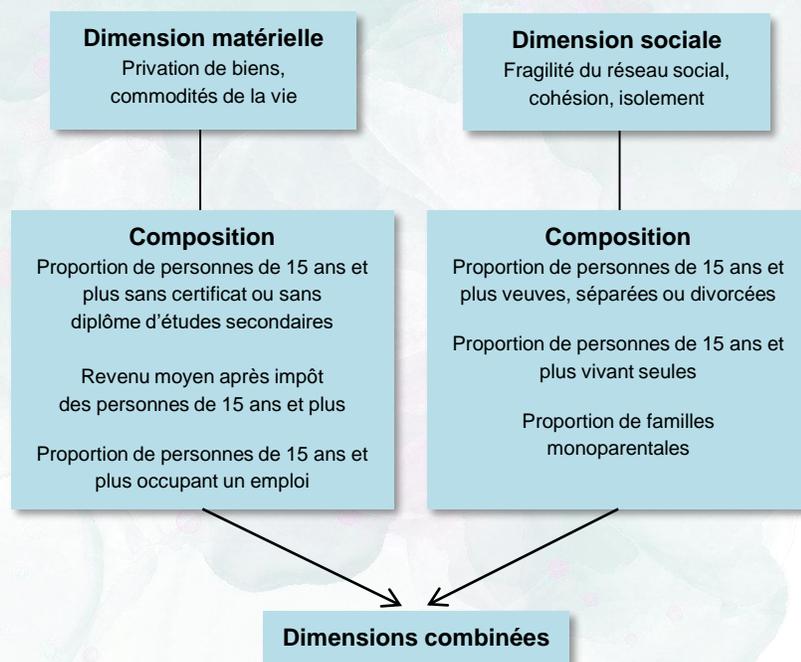
- la proportion de personnes de 15 ans et plus sans certificat ou sans diplôme d'études secondaires;
- le revenu moyen après impôt des personnes de 15 ans et plus;
- la proportion de personnes de 15 ans et plus occupant un emploi.

La dimension sociale

La dimension sociale renvoie à la fragilité des relations entre individus au sein de leur famille et dans leur communauté. Elle traduit, en partie, « certaines caractéristiques de l'organisation sociale telles que l'isolement ou la cohésion sociale, l'individualisme ou la coopération, l'entraide, la confiance envers les personnes, etc. » (Pampalon et Raymond, 2000, p. 114). Elle repose sur trois indicateurs construits avec les données issues du questionnaire du Recensement canadien de 2021 :

- la proportion de personnes de 15 ans et plus veuves, séparées ou divorcées;
- la proportion de personnes de 15 ans et plus vivant seules;
- la proportion de familles monoparentales.

Les deux dimensions de l'indice peuvent être combinées afin de fournir un portrait global de la défavorisation matérielle et sociale d'un territoire.



³ Des chercheurs emploient aussi le terme « composantes » pour désigner les dimensions de l'indice de défavorisation.

Le territoire de référence

Le territoire de référence⁴ correspond à l'unité géographique pour laquelle les conditions de défavorisation des aires de diffusion sont comparées. Le choix du territoire de référence est un élément important à considérer en fonction de la perspective d'analyse ou des besoins. Il peut s'agir du Canada, du Québec, d'une région sociosanitaire ou d'une MRC.

Ce fascicule retient la MRC de Joliette comme territoire de référence. Dans ce contexte, les conditions de défavorisation n'ont de sens que pour l'ensemble de la MRC de Joliette et les aires de diffusion qui s'y rapportent.

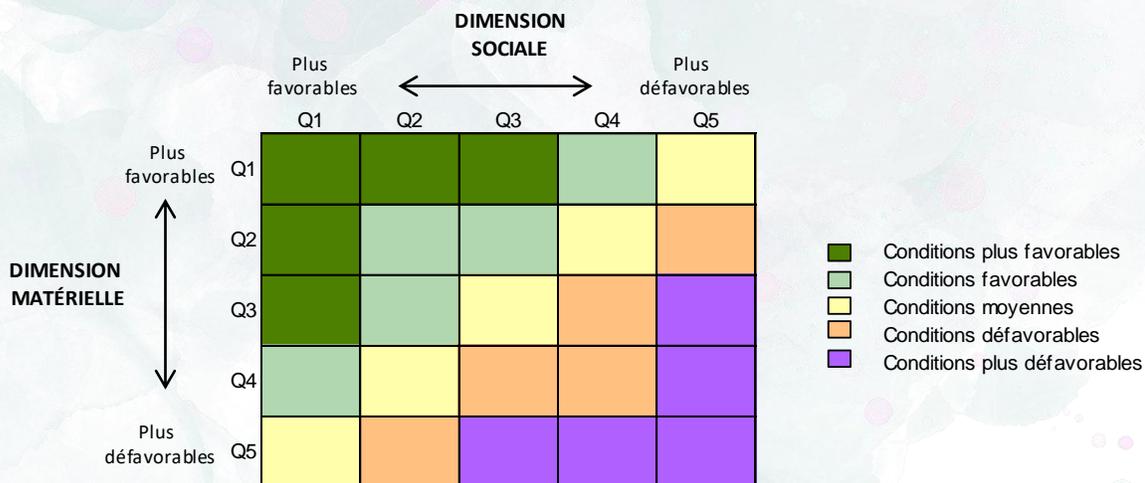
Comment choisir le territoire de référence?

Le choix du territoire de référence est effectué en fonction des objectifs et des besoins des utilisateurs. Ainsi, un organisme d'aide alimentaire dont l'offre de service couvre l'ensemble de la région Lanaudière devrait privilégier Lanaudière à titre de territoire de référence. Cela lui permettra de mieux identifier les milieux de vie où les conditions matérielles sont défavorables. Par contre, une organisation ou un établissement, dont les activités se concentrent sur le territoire d'une MRC et qui désire mesurer le taux de pénétration de ses services en fonction du statut socioéconomique de sa clientèle, devrait privilégier son territoire de desserte plutôt que la région de Lanaudière comme territoire de référence.

La répartition de la population selon l'indice de défavorisation

Toutes les aires de diffusion sont classées de la plus favorisée à la plus défavorisée pour chacune des deux dimensions de l'indice⁵. Elles sont ensuite regroupées en cinq catégories appelées quintiles⁶. Donc, peu importe le territoire de référence considéré, les aires de diffusion plus favorisées, soit celles du 1^{er} quintile (Q1), représentent autour de 20 % de la population totale de ce même territoire. À l'autre extrémité de l'échelle, les aires de diffusion plus défavorisées (le 5^e quintile ou Q5) englobent également 20 % de la population totale. Il est possible de combiner les deux dimensions de l'indice pour identifier les aires de diffusion ayant, selon le cas, des conditions matérielles et sociales plus favorables ou plus défavorables. La matrice suivante illustre le mode de combinaison et de regroupement des quintiles en cinq gradients de la défavorisation matérielle et sociale (conditions plus favorables à plus défavorables).

Matrice des dimensions matérielle et sociale combinées de l'indice de défavorisation de 2021



Source : Hamel et Gamache, 2015.

⁴ Plusieurs études québécoises utilisent aussi l'expression « calibrage territorial » pour désigner le territoire de référence.

⁵ Les personnes désireuses d'avoir plus de détails quant à la façon dont les notes factorielles ont été attribuées à chacune des aires de diffusion sont invitées à consulter le document méthodologique produit par l'INSPQ et cité en bibliographie (Azevedo Da Silva et autres, 2023).

⁶ Aux fins de ce document, il a été décidé de regrouper les aires de diffusion en quintiles. Il faut cependant noter qu'il est aussi possible de les regrouper en quartiles.

Les aires de diffusion exclues

Ce ne sont pas toutes les aires de diffusion de la MRC de Joliette pour lesquelles une valeur à l'indice de défavorisation a été établie. Sont exclues les 10 aires de diffusion comptant une proportion jugée importante de personnes vivant dans un ménage collectif⁷ (15 % ou plus) ou n'ayant pas d'informations démographiques ou socioéconomiques. Cela représente 6 686 individus, soit 9,4 % des 71 124 résidents dénombrés en 2021. Conséquemment, l'indice de défavorisation a été calculé pour 90 des 100 aires de diffusion de la MRC.

LA DÉFAVORISATION DANS LA MRC DE JOLIETTE EN 2021

La répartition de la population selon l'indice de défavorisation en fonction de l'une ou l'autre de ses dimensions est inégale entre les dix municipalités de la MRC de Joliette. Les aires de diffusion plus défavorisées au plan matériel ou social se concentrent dans la moitié des localités.

Dimension matérielle

Deux municipalités ont une part non négligeable de leur population qui habite dans des environnements dont les conditions matérielles sont plus défavorables (5^e quintile). Il s'agit de Joliette (50 %) et de Notre-Dame-de-Lourdes (23 %). La ville de Joliette regroupe 9 414 des 12 934 résidents de la MRC dont les milieux de vie ont des conditions plus défavorables, soit 73 % d'entre eux. Six localités ont des citoyens qui profitent d'une situation matérielle plus favorable (1^{er} quintile). Parmi elles, Notre-Dame-des-Prairies (41 %), Saint-Charles-Borromée (29 %) et Saint-Paul (24 %) se démarquent avec au moins le quart de leur population dans cette situation.

Dimension sociale

Deux municipalités de la MRC possèdent une partie relativement importante de leur population demeurant dans des milieux avec des conditions sociales plus défavorables, soit Joliette (41 %) et Saint-Charles-Borromée (31 %). Ces deux villes abritent 85 % de toutes les personnes habitant dans des milieux plus défavorisés au plan social. Toutes les localités de la MRC, à l'exception de Sainte-Mélanie, ont des résidents dont les conditions sociales de leur environnement sont plus favorables. Parmi celles-ci, Saint-Pierre (100 %), Notre-Dame-de-Lourdes (58 %) et Saint-Thomas (48 %) ont de fortes parts de leur population profitant de cette situation.

Dimensions matérielle et sociale combinées

La combinaison des dimensions matérielle et sociale de l'indice de défavorisation permet d'identifier une municipalité avec une proportion importante de sa population vivant dans un entourage doté de conditions plus défavorables. Il s'agit de Joliette (57 %). S'ajoutent aussi dans cette catégorie, mais avec des proportions moindres, Saint-Charles-Borromée (17 %), Crabtree (14 %), Saint-Paul (12 %) et Notre-Dame-des-Prairies (7 %). Six des dix localités de la MRC de Joliette ont une partie de leur population qui réside dans des milieux plus favorables sur le plan matériel et social. On note que Saint-Charles-Borromée (40 %), Saint-Ambroise-de-Kildare (38 %), Notre-Dame-des-Prairies (38 %) et Crabtree (37 %) se démarquent avec près de deux résidents sur cinq vivant dans un entourage dont les conditions sont plus favorables.

⁷ Un ménage collectif est, entre autres, une maison de chambres, un hôtel ou un motel, un établissement de santé, une caserne militaire, une prison, une communauté religieuse ou un centre d'accueil.

Répartition de la population selon la dimension, la municipalité et le quintile de défavorisation, territoire de référence MRC de Joliette, 2021 (N et %)

Conditions plus favorables ← → Conditions plus défavorables

Dimension matérielle	1 ^{er} quintile		2 ^e quintile		3 ^e quintile		4 ^e quintile		5 ^e quintile		Population considérée	Aires de diffusion retenues
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%		
Saint-Paul	1 599	24,4	1 372	20,9	3 186	48,5	409	6,2	0	0,0	6 566	8
Crabtree	605	14,6	933	22,5	2 036	49,0	0	0,0	581	14,0	4 155	6
Saint-Pierre	0	0,0	0	0,0	0	0,0	286	100,0	0	0,0	286	1
Joliette	1 760	9,4	2 573	13,7	2 663	14,2	2 390	12,7	9 414	50,1	18 800	28
Saint-Thomas	0	0,0	1 824	52,2	0	0,0	1 672	47,8	0	0,0	3 496	5
Notre-Dame-des-Prairies	3 872	40,9	404	4,3	1 953	20,6	2 755	29,1	487	5,1	9 471	11
Saint-Charles-Borromée	3 470	29,3	2 944	24,9	563	4,8	3 409	28,8	1 445	12,2	11 831	17
Saint-Ambroise-de-Kildare	887	21,7	926	22,6	1 827	44,7	450	11,0	0	0,0	4 090	7
Notre-Dame-de-Lourdes	0	0,0	0	0,0	1 049	42,1	868	34,8	576	23,1	2 493	3
Sainte-Mélanie	0	0,0	2 172	66,8	0	0,0	647	19,9	431	13,3	3 250	4
MRC Joliette	12 193	18,9	13 148	20,4	13 277	20,6	12 886	20,0	12 934	20,1	64 438	90

Conditions plus favorables ← → Conditions plus défavorables

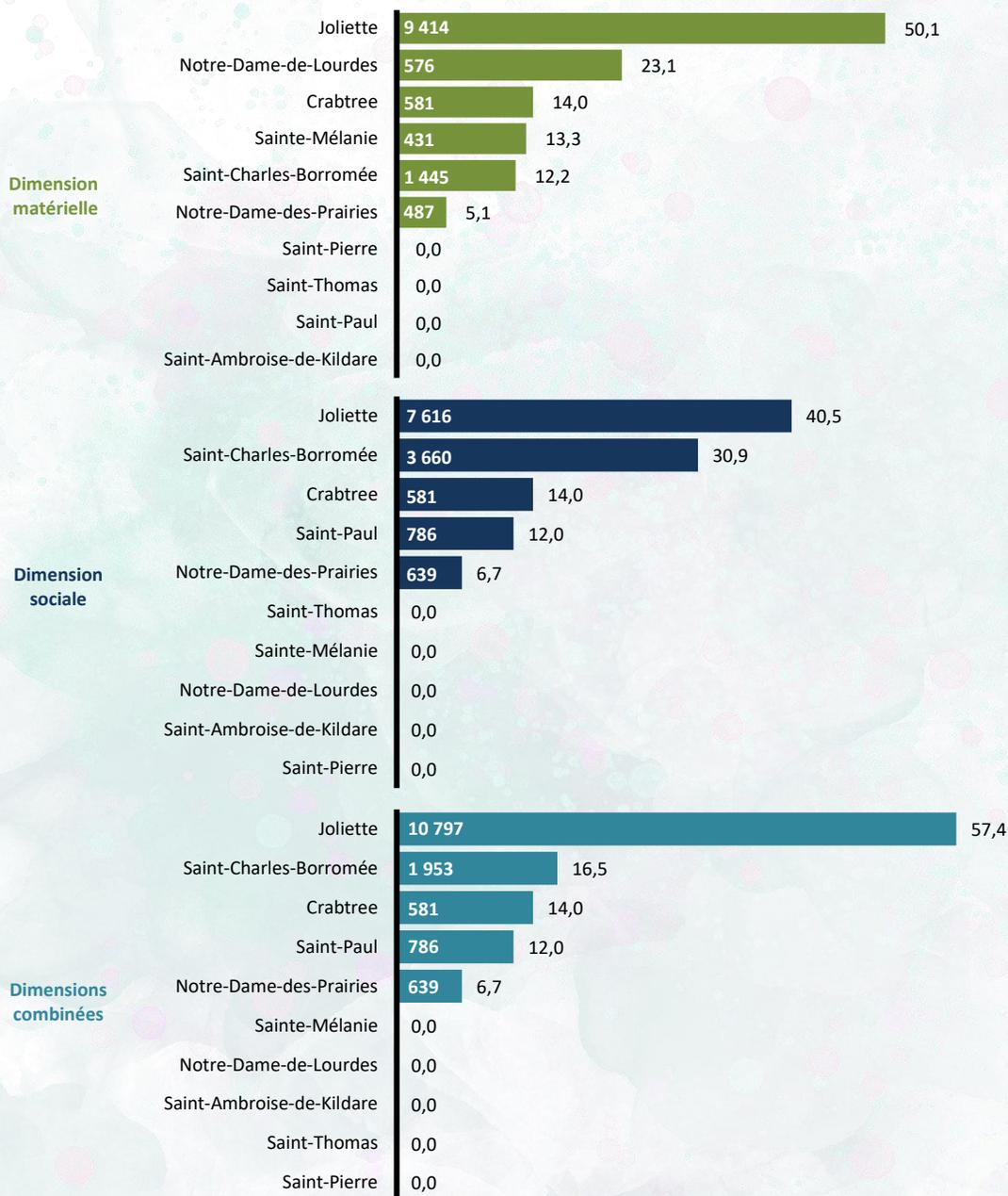
Dimension sociale	1 ^{er} quintile		2 ^e quintile		3 ^e quintile		4 ^e quintile		5 ^e quintile		Population considérée	Aires de diffusion retenues
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%		
Saint-Paul	1 004	15,3	3 967	60,4	809	12,3	0	0,0	786	12,0	6 566	8
Crabtree	933	22,5	1 057	25,4	605	14,6	979	23,6	581	14,0	4 155	6
Saint-Pierre	286	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	286	1
Joliette	2 573	13,7	0	0,0	3 206	17,1	5 405	28,8	7 616	40,5	18 800	28
Saint-Thomas	1 672	47,8	630	18,0	0	0,0	1 194	34,2	0	0,0	3 496	5
Notre-Dame-des-Prairies	404	4,3	2 944	31,1	3 044	32,1	2 440	25,8	639	6,7	9 471	11
Saint-Charles-Borromée	2 693	22,8	408	3,4	3 969	33,5	1 101	9,3	3 660	30,9	11 831	17
Saint-Ambroise-de-Kildare	1 621	39,6	1 049	25,6	926	22,6	494	12,1	0	0,0	4 090	7
Notre-Dame-de-Lourdes	1 444	57,9	1 049	42,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2 493	3
Sainte-Mélanie	0	0,0	2 013	61,9	0	0,0	1 237	38,1	0	0,0	3 250	4
MRC Joliette	12 630	19,6	13 117	20,4	12 559	19,5	12 850	19,9	13 282	20,6	64 438	90

Dimensions matérielle et sociale combinées	Conditions plus favorables		Conditions favorables		Conditions moyennes		Conditions défavorables		Conditions plus défavorables		Population considérée	Aires de diffusion retenues
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%		
Saint-Paul	1 599	24,4	3 372	51,4	809	12,3	0	0,0	786	12,0	6 566	8
Crabtree	1 538	37,0	1 057	25,4	0	0,0	979	23,6	581	14,0	4 155	6
Saint-Pierre	0	0,0	286	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	286	1
Joliette	4 333	23,0	0	0,0	541	2,9	3 129	16,6	10 797	57,4	18 800	28
Saint-Thomas	0	0,0	2 302	65,8	1 194	34,2	0	0,0	0	0,0	3 496	5
Notre-Dame-des-Prairies	3 571	37,7	705	7,4	1 748	18,5	2 808	29,6	639	6,7	9 471	11
Saint-Charles-Borromée	4 749	40,1	1 035	8,7	0	0,0	4 094	34,6	1 953	16,5	11 831	17
Saint-Ambroise-de-Kildare	1 564	38,2	2 526	61,8	0	0,0	0	0,0	0	0,0	4 090	7
Notre-Dame-de-Lourdes	0	0,0	1 917	76,9	576	23,1	0	0,0	0	0,0	2 493	3
Sainte-Mélanie	0	0,0	935	28,8	1 884	58,0	431	13,3	0	0,0	3 250	4
MRC Joliette	17 354	26,9	14 135	21,9	6 752	10,5	11 441	17,8	14 756	22,9	64 438	90

Note : La somme des pourcentages peut ne pas totaliser 100 % en raison des arrondis.

Source : INSPQ, Fichier TableEquivalenceCompleteQuebec2021.xls, octobre 2023. Compilation réalisée par le Service de surveillance, recherche et évaluation de la DSPublique du CISSS de Lanaudière, octobre 2023.

Population des municipalités de la MRC de Joliette dont les conditions sont plus défavorables (Q5) selon la dimension, territoire de référence MRC de Joliette, 2021 (N et %)



Source : INSPQ, Fichier TableEquivalenceCompleteQuebec2021.xls, octobre 2023. Compilation réalisée par le Service de surveillance, recherche et évaluation de la DSPublique du CISSS de Lanaudière, octobre 2023.

Des pourcentages ou des nombres?

La répartition de la population de la région, d'une MRC ou d'une municipalité en fonction du quintile de défavorisation offre une interprétation différente selon l'utilisation des pourcentages ou des nombres. Les pourcentages permettent de cibler les unités géographiques où la part de la population dont les conditions sont plus défavorables est élevée, soit les municipalités de Joliette (50 %) et de Notre-Dame-de-Lourdes (23 %) dans le cas de la dimension matérielle.

L'utilisation des nombres offre une vision différente de la défavorisation. Ainsi, malgré une faible proportion d'individus vivant dans des aires de diffusion avec des conditions matérielles plus défavorables, Saint-Charles-Borromée (12 %) a un nombre de personnes dans cette situation (N = 1 445) plus élevé que celui de Notre-Dame-de-Lourdes (N = 576), même si cette dernière présente une proportion plus élevée (23 %).

Comparer l'indice de défavorisation dans le temps?

Les documents méthodologiques de l'INSPQ n'interdisent pas la comparaison des résultats obtenus avec les versions 2001, 2006, 2011, 2016 et 2021 de l'indice de défavorisation matérielle et sociale. Il semblerait que les modifications apportées à certains indicateurs entre les recensements et l'ajout d'une nouvelle source de données, l'*Enquête nationale auprès des ménages* (ENM) 2011, n'affectent pas significativement la comparabilité de l'indice de défavorisation dans le temps. Cela pourrait toutefois être moins certain lorsque les territoires de référence sont plus petits. L'amplitude des variations chronologiques peut être grande lorsqu'un nombre plus restreint d'aires de diffusion est considéré. Dans Lanaudière, la population s'est accrue de plus de 37 800 personnes entre 2016 et 2021, soit 7,6 %. Le nombre d'aires de diffusion est de 810. De ce nombre, 765 aires de diffusion ont été retenues pour la création de l'indice de défavorisation. Le nombre d'aires de diffusion employé peut changer dans le temps. Ces modifications peuvent rendre difficile l'interprétation des variations temporelles de l'indice de défavorisation. **Pour ces raisons, le Service de surveillance, recherche et évaluation recommande de ne pas comparer dans le temps les résultats de l'indice de défavorisation pour Lanaudière et ses six MRC.**

CONCLUSION

L'indice de défavorisation n'est pas parfait. Il est moins précis en milieu rural qu'en milieu urbain en raison, entre autres, de la moins grande homogénéité des populations des aires de diffusion. Son imprécision est plus grande pour les territoires locaux (régions sociosanitaires, MRC, etc.) que pour l'ensemble du Québec. Il ne tient pas compte de certains facteurs socioéconomiques tels que la proportion d'immigrants, d'autochtones, d'étudiants, d'ânés, etc. Ces facteurs font en sorte que certaines aires de diffusion pourraient être classées inadéquatement (Hamel et Gamache, 2015). C'est pourquoi il est toujours suggéré de combiner les valeurs de l'indice de défavorisation avec les connaissances du milieu acquises, notamment par les intervenant(e)s. Malgré ces limites, l'indice de défavorisation de 2021 demeure suffisamment représentatif de la réalité.

L'indice de défavorisation contribue à repérer les populations les plus vulnérables et à identifier les milieux de vie lanauchois où elles se concentrent. Il constitue une mesure appropriée pour la surveillance des inégalités sociales de santé (ISS). Jumelé à des données d'enquêtes sur la santé, des banques de données démographiques (naissances, décès) ou des fichiers administratifs (morbidité hospitalière, utilisation de services), cet outil permet d'obtenir un portrait le plus complet possible des ISS. Cela devrait contribuer à mieux saisir la dynamique de la défavorisation et à exposer les raisons du maintien ou de la persistance des écarts sociaux de santé qui y sont associés (INSPQ, 2013).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AZEVEDO DA SILVA, Marine, Philippe GAMACHE, Denis HAMEL et Jérémie SYLVAIN-MORNEAU. *Guide d'utilisation du programme d'assignation de l'indice de défavorisation matérielle et sociale, Québec 2021*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, Bureau d'information et d'études en santé des populations, septembre 2023, 11 p.

GUILLEMETTE, André, Josée PAYETTE et Patrick BELLEHUMEUR. *Localiser la défavorisation. Mieux connaître son milieu. Indice de défavorisation matérielle et sociale de 2011. Territoire de référence — Région de Lanaudière*, Joliette, Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2016, 32 p.

HAMEL, Denis, et Philippe GAMACHE. *Indice de défavorisation de 2011*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, Bureau d'information et d'études en santé des populations, 2015, 71 p. (présentation faite le 19 octobre 2015)

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (INSPQ). *Une stratégie et des indicateurs pour la surveillance des inégalités sociales de santé au Québec. Rapport de recherche*, Québec, INSPQ, Vice-présidence aux affaires scientifiques, 2013, 83 p.

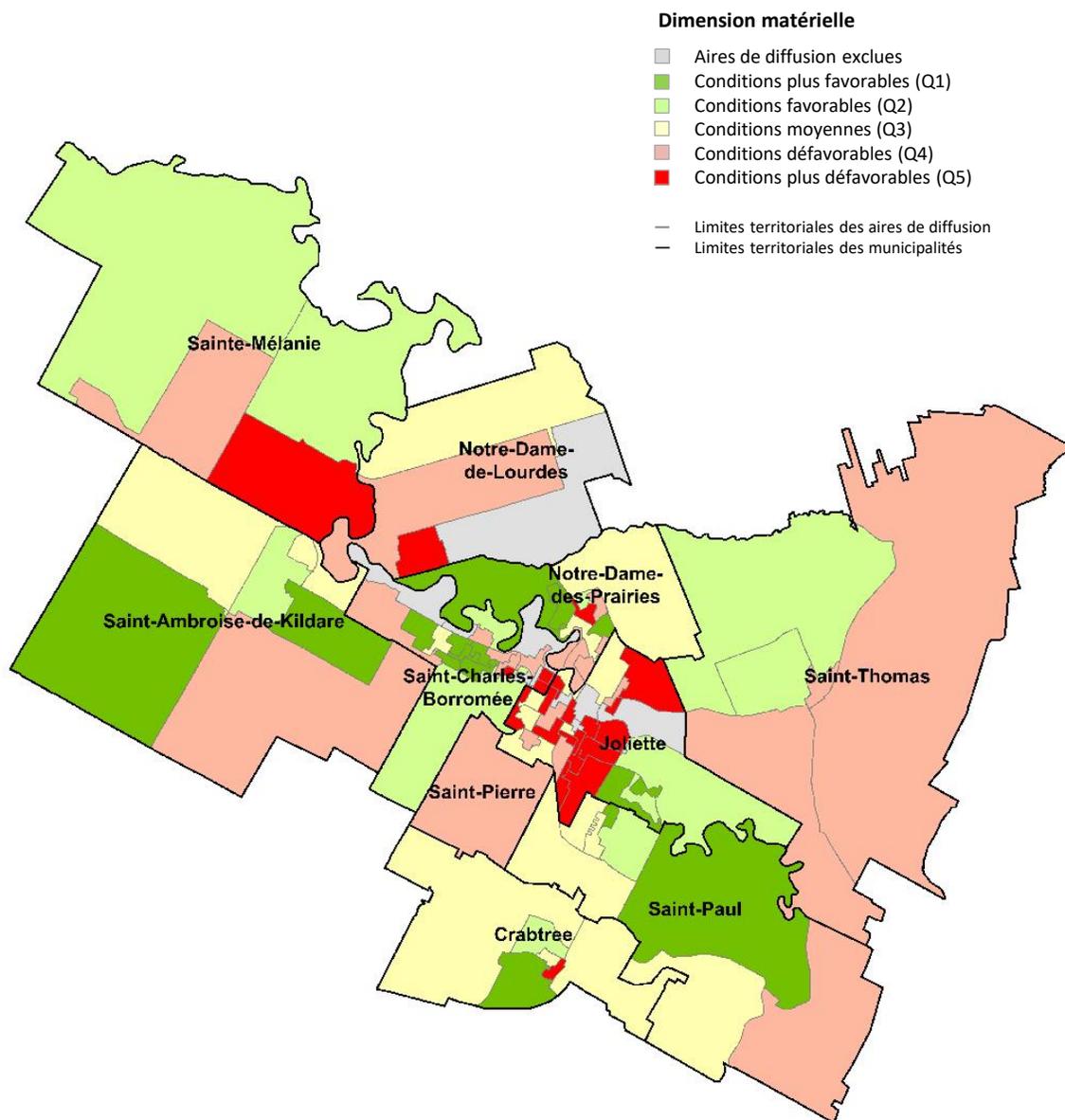
PAMPALON, Robert, et Guy RAYMOND. *Un indice de défavorisation pour la planification de la santé et du bien-être au Québec, Maladies chroniques au Canada*, volume 21, numéro 3, 2000, p. 113-122.

PAYETTE, Josée, et Patrick BELLEHUMEUR. *Localiser la défavorisation. Mieux connaître son milieu. Indice de défavorisation matérielle et sociale de 2016. Territoire de référence — Région de Lanaudière*, Joliette, Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2018, 20 p.

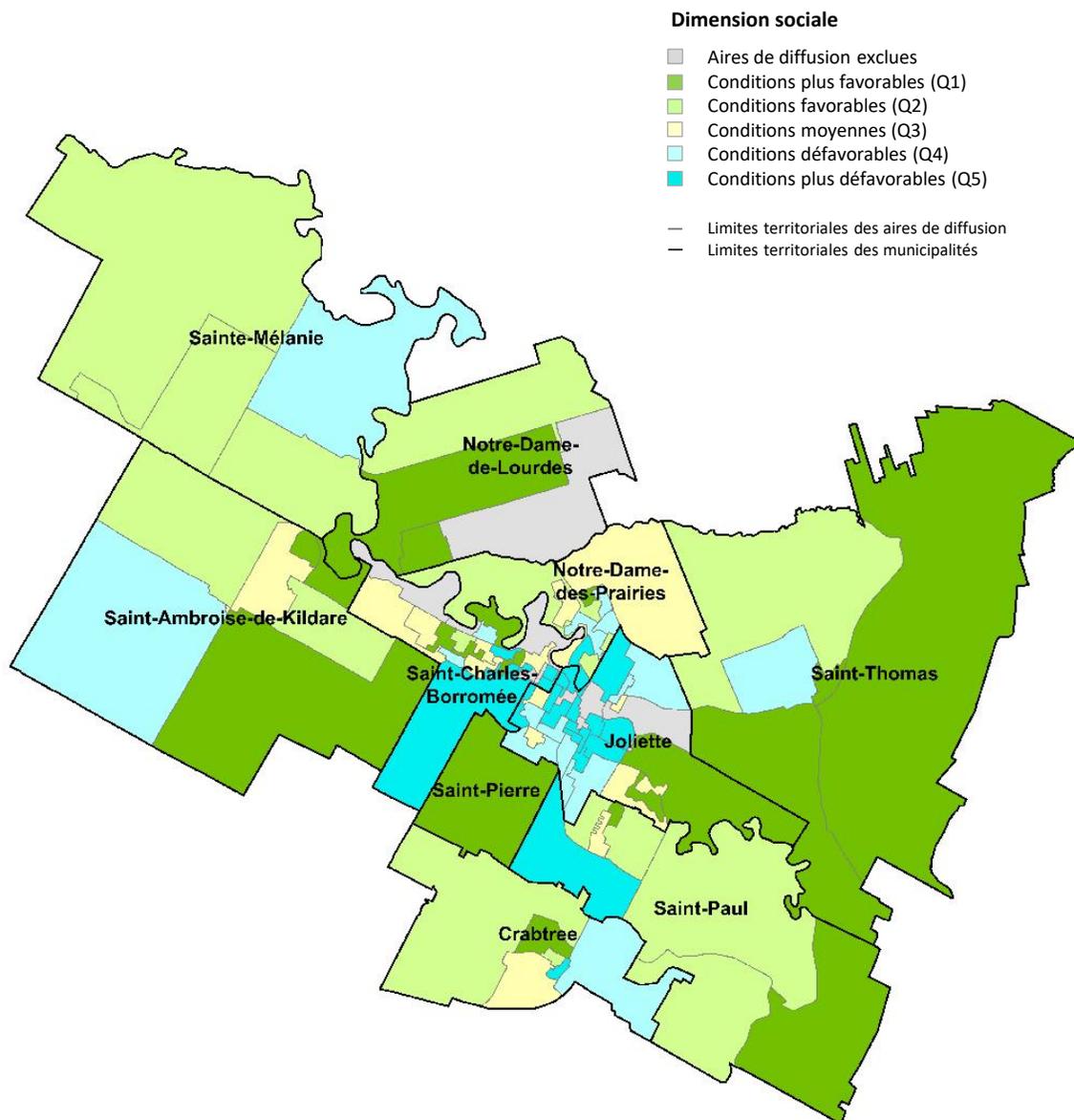
INDICE DE DÉFAVORISATION 2021 DIMENSION MATÉRIELLE

Conditions par rapport au territoire de référence : MRC de Joliette

MRC DE JOLIETTE



Source : INSPQ, Fichier TableEquivalenceCompleteQuebec2021.xls, octobre 2023. Compilation réalisée par le Service de surveillance, recherche et évaluation de la DSPublique du CISSS de Lanaudière, octobre 2023.

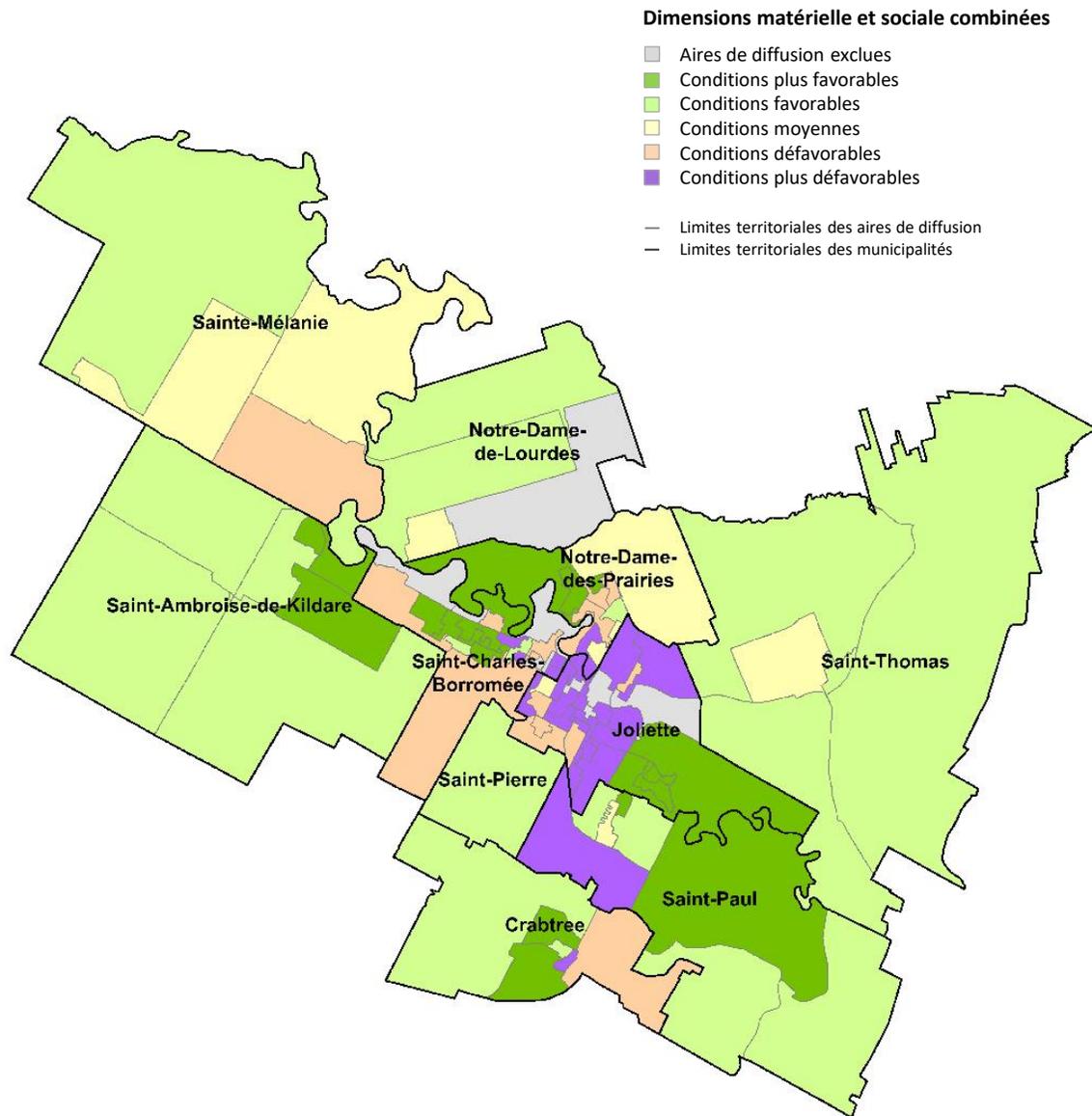


Source : INSPQ, Fichier TableEquivalenceCompleteQuebec2021.xls, octobre 2023. Compilation réalisée par le Service de surveillance, recherche et évaluation de la DSPublique du CISSS de Lanaudière, octobre 2023.

INDICE DE DÉFAVORISATION 2021
DIMENSIONS MATÉRIELLE ET SOCIALE COMBINÉES

Conditions par rapport au territoire de référence : MRC de Joliette

MRC DE JOLIETTE



Source : INSPQ, Fichier TableEquivalenceCompleteQuebec2021.xls, octobre 2023. Compilation réalisée par le Service de surveillance, recherche et évaluation de la DSPublique du CISSS de Lanaudière, octobre 2023.



*Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière*

Québec 